Case FRC 477

L'ANCIEN COMITÉ *DE SALUT-PUBLIC*, OU OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DES TRENTE-DEUX PROSCRITS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GIRONDINS.

L'ANCIEN COMITÉ *DE SALUT-PUBLIC,*

OU

OBSERVATIONS

SUR LE RAPPORT DES TRENTE-DEUX PROSCRITS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GIRONDINS.

LE *voilà donc connu ce secret plein d'horreur !....* Ainsi s'exprimoit Boucher-d'Argis, le St.-Juſt de son tems, sur la grande conspiration du 5 octobre, à la barre de l'assemblée constituante, et chacun savoit, avant que Boucher-d'Argis eut commencé, qu'il n'y avoit d'*horrible* dans sa procédure que la scélératesse qu'il y avoit mise.

M. le chevalier de St.-Juſt, tout auſſi *noble* que le lieutenant-criminel du Châtelet, vient enfin de nous faire connoître aussi *son ſecret plein d'horreur ;* & il faut avouer que ſes menſonges *en ſtyle académique*, que ſes *élégantes* calomnies, que ſes *jolies* ſcélérateſſes, doivent lui donner le pas ſur ſon prédéceſſeur. S'il étoit naturel d'attendre de la ci-devant ſeigneurie de M. de St.Juſt des abſurdités auſſi *concluantes* que celles d'un conſeiller

du parlement faisant un rapport sur ses droits de servage ; il n'appartenoit qu'à M. le chevalier de calomnier avec autant de *gentillesse*, et de tourner en calembours aussi *délicats* les ordures du Pere Duchêne, les atrocités de Marat & les rapsodies de Robespierre.

Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir admirer les *charmantes* sottises de M. de St.-Just ailleurs que dans des extraits recueillis par des journalistes ; mais comme il importe de répondre bien vîte à M. le ci-devant, & qu'il est fort à craindre que l'impression de son rapport & des pieces tant promises & non encore produites qui doivent l'accompagner ne se fasse attendre long-tems, nous sommes forcés de ne nous borner au récit, très-imparfait sans doute que les journaux viennent de nous donner de *ses dires élégans* ; espérons néanmoins que si par hasard quelques soufflets tombent pendant cette discussion sur les *nobles* joues de M. le chevalier, ils n'en seront pas moins bien appliqués.

Les proscrits sont des royalistes & des fédéralistes ; premier & second chef d'accusation de M. de St.-Just. Les preuves de ces crimes sont déposées au comité de Salut-public.

M. le rapporteur ! pourquoi donc avez-vous laissé dans le comité de Salut-public des pieces aussi importantes ? Il falloit les lire à la tribune, en rapporter du moins quelque fragment ; vous n'avez

pas dédaigné de produire en entier une lettre de Deſtaing qui *ne ſignifie rien ;* il eût été bien plus curieux de nous apprendre par des pieces *concluantes* comment on peut être à-la-fois *fédéraliſte* & *royaliſte.*

Un royaliſte, ſi nous entendons bien notre langue, eſt un homme qui demande un roi.

Un fédéraliſte au contraire eſt un républicain extravagant qui veut diviſer la France en 85 états indépendans, au riſque de les voir s'entredéchirer dans des guerres perpétuelles.

Ainſi les proſcrits veulent diviſer la France, et néanmoins ils veulent la conſerver dans ſon entier!... Ainſi les proſcrits demandent un monarque ; & néanmoins ils conſpirent pour que chaque département ait ſon conſeil exécutif indépendant!.... C'eſt dommage que nous ne ſoyons plus ni ſavans ni dévots, car vous auriez pu, M. le chevalier, nous expliquer tout cela par l'exemple, fort concluant ſans doute des incubes du douzieme ſiecle qui étoient homme & femme tout enſemble, ou par celui des androgines de Platon.

Les proſcrits veulent un roi, car ils veulent en France 85 *républiques ! Les proſcrits veulent en France* 85 *républiques, car ils veulent un roi !*

Il étoit impoſſible, M. le ci-devant, de raiſonner avec plus de force.

Vous valez, à vous ſeul, tous les théologiens d'autrefois; vous n'êtes pas plus embarraſſé de

prouver que les proscrits sont tout ensemble royalistes & fédéralistes, que la *très-sainte* inquisition ne l'étoit pour démontrer à ces *damnés* de philosophes qu'ils étoient *des hérétiques, des ATHÉES & des déistes.*

Enfin, M. le chevalier, vous nous le dites, et il faut vous croire ; car vous sentez qu'on ne sauroit donner *en conscience* un démenti à un homme qui prouve comme vous ce qu'il avance, en disant qu'il a laissé ses preuves dans le comité de salut public.

Les proscrits sont donc *premièrement* des royalistes, et M. le rapporteur va nous raconter *comme quoi* ils ont conspiré pour avoir un Roi.

Premier grief : ils ont voulu Louis XVI.

Second grief : ils ont voulu d'Orléans, pere.

Troisieme grief : ils ont voulu d'Orléans, fils.

Quatrieme grief : ils ont voulu le fils de Marie-Antoinette.

Cinquieme grief : ils ont voulu le Duc d'Yorck.

Sixieme grief : ils ont voulu le Roi Rolland.

Nous pourrions ajouter encore, qu'ils ont voulu le Roi Pétion et beaucoup d'autres Rois, car enfin si les groupes de Chaumet n'ont fourni sur cet article aucunes preuves au comité de salut public; on peut au besoin en trouver dans les *très-précieux* opuscules de Marat, qui valent à eux seuls tout un comité.

Nous ne demanderons pas à M. le Chevalier

comment il se peut que les proscrits aient voulu mettre sur le trône tant de Rois à la-fois. Le comité de salut public en a les preuves; il n'y a rien à répondre à cela. Mais M. le rapporteur nous permettra tout au moins de lui demander comment les proscrits, qui, comme il nous l'apprend, ne vouloient faire qu'une révolution dans la Dynastie, chasser les Bourbons et donner le sceptre à une autre famille, ont été assez maladroits pour conspirer en faveur de tous les Bourbons possibles sans oublier même d'Orléans. Suivant vous, M. le Chevalier, dès avant le 10 Aout les proscrits complottoient en faveur d'une Dynastie nouvelle; ils n'ont fait décréter la déchéance que pour cela: et cependant, suivant vous encore, il est prouvé, *comme chacun sait*, que les Girondins Gensonné, Guadet et Vergniaux desiroient qu'il n'y eut ni révolution ni déchéance, et qu'ils avoient eu *l'audace*, avant que la Constitution de 89 fût anéantie, de conseiller à Louis XVI de détourner du territoire Français le fléau de la guerre, de rompre avec les émigrés, d'être honnête homme enfin, s'il ne vouloit pas être détroné! Ils sont donc coupables d'avoir voulu conserver le *trône* à Louis XVI, et d'avoir en même-tems voulu le *détrôner* pour une famille *Anglaise*, *Rollandine* ou *Brissotine*! Ils sont donc coupables, pour avoir conspiré tout-à-la-fois pour & contre la déchéance, pour & contre

la famille qui regnoit, pour & contre la famille nouvelle qu'ils vouloient couronner! ... Certes, M. l'orateur, on ne pouvoit pas faire de plus *brillantes* antithèses.

Nous nous souvenons d'avoir entendu l'ingénieux Fabre-d'Eglantine prouver très-bien aux Jacobins que Rollaud avoit soustrait de l'armoire de fer toutes les pieces à la *décharge* de Louis, et qu'il lui avoit donné un défenseur Girondin, *avec ordre* de le mal défendre, afin que Louis succombât, & que lui Rolland pût devenir *roi*. Nous nous souvenons que de son côté Camille-Desmoulins prouvoit avec autant de force & de vérité, que les pieces qui avoient *dû* être soustraites étoient au contraires à la *charge* de l'accusé, & que Rolland avoit très-certainement voulu conserver au tyran le trône & la vie. Enfin nous nous souvenons qu'en même tems encore & avec non moins d'évidence, le capucin Chabot démontroit que l'ex-ministre étoit un fédéraliste, qu'il *ne faisoit* conquérir la Savoie, la Belgique, le Porentruy & le pays de Nice que pour forcer la France devenue trop étendue à se diviser en 80 & quelques républiques. Nous rappellons ces graves accusations à M. de St.-Just qui les a oubliées, en lui témoignant notre regret de ne pas voir figurer ici ces trois grands crimes de Rollandqui valoient certes bien autant que ceux des Girondins, & dont les preuves pouvoient *tout aussi aisément* se trouver au comité de Salut-public.

Le *roi* Rolland a voulu que Louis XVI *mourut* pour le remplacer ; & cependant le *roi* Rolland a eu l'audace de se mettre à la tête des *hommes d'état* qui vouloient *sauver* Louis XVI.... M. le chevalier, pourquoi donc avez-vous oublié le *roi* Rolland dans votre rapport ? Vous voyez qu'il méritoit d'y tenir une petite place.

Au reste, quoi qu'il en soit du *roi* Rolland, il est *bien évident* que les proscrits ont voulu conserver le trône à Louis ; CAR il y a parmi eux cinq à six députés qui ont voté *sa mort* purement & simplement : CAR tous les autres, en demandant ou sa réclusion ou l'appel, l'ont déclaré coupable, conspirateur, traître à la patrie ; CAR, en le couvrant de la boue du crime, ils n'ont demandé qu'un homme aussi méprisable fut soustrait à la mort que pour être un exemple vivant de la scélératesse des rois, & dégoûter à jamais les Français d'en avoir un.

Il est *bien évident* que les proscrits ont conspiré pour le fils de Louis : *attendu* que cet enfant, qui étoit à la disposition de la commune de Paris, pouvoit, *sans difficulté*, leur être remis au besoin par ces municipaux-là même qui n'ont cessé de demander leurs têtes : *attendu* encore qu'en faisant décréter l'expulsion de tous les Bourbons, ils ont voulu chasser de France cet enfant devenu, depuis le supplice de son pere, trop dangereux pour la liberté.

Il est *bien évident* que les proscrits ont voulu faire passer le sceptre dans la maison d'Orléans ; *attendu* qu'ils n'ont voulu chasser tous les Bourbons, que parce que d'Orléans sur-tout aspiroit à la royauté ; que parce que la Montagne conspiroit pour faire d'Orléans roi.

Il y a cependant ici une petite difficulté que M. de Saint-Just voudra bien nous expliquer. Les proscrits, *comme personne n'en peut douter*, étoient les partisans d'Orléans : celui-ci est à Marseille ; les Marseillais sont les partisans des proscrits : les Marseillais doivent, suivant M. le rapporteur, marcher à Paris pour y proclamer Louis XVII. Comment se fait-il donc qu'ils poursuivent avec tant de chaleur ce pauvre d'Orléans ? Au lieu de le guillotiner, comme on dit qu'ils veulent le faire, que ne le proclament-ils ?... M. de St.-Just, est-ce encore là un de ces mysteres dont les preuves sont au comité de Salut-public ?... Répondez-nous franchement ; nous avons juré de vous croire sur parole.

Enfin, il est bien évident que les proscrits ont conspiré pour le duc d'Yorck ; CAR, suivant M. le chevalier, un des crimes des proscrits c'est d'avoir fait déclarer la guerre avec d'Angleterre. OR il est sensible que, quand on veut donner aux Français un prince anglais pour roi, le plus grand moyen de réussite, c'est de mettre la famille de ce prince dans la nécessité de se rendre odieuse

au peuple qui doit accepter sa domination.

Il est encore *bien évident* que les Girondins demandoient *très-sérieusement* l'expulsion des Bourbons, *tout exprès* pour faire place nette au duc d'Yorck, & il n'est pas moins évident qu'ils faisoient en même tems *semblant* de demander cette expulsion *tout exprès* pour qu'on ne soupçonnât pas qu'ils étoient de la faction d'Orléans. Les preuves de ces crimes sont au comité de Salut-public.

Il y a plus ; il est prouvé dans ce comité de Salut-public que le chef des Girondins a fait pour le duc d'Yorck une conspiration *à lui tout* SEUL. Cela pourra paroître surprenant, mais maître Jacques n'étoit-il pas cuisinier & cocher tout ensemble ? Ne connoît-on pas un faiseur de fagots qui chantoit au lutrin, portoit la banniere, sonnoit les cloches & faisoit à *lui seul* tout l'office de la paroisse ? Et que répondre d'ailleurs à M. de St.-Just, lorsqu'il vous donne pour garant le comité de Salut-public ? *Demandez plutôt, M. Danton le fait bien*, y a-t-il replique à cela ?

Oh, M. le chevalier, dans quel cas vous vous mettez ! Un chef des Girondins qui conspire *à lui tout seul*.... (*) Heureusement qu'à *vous seul* on voit bien que vous conspirez contre tout ce qu'il

(*) Ce qui, par parenthèse, prouve avec *évidence* que tous les proscrits, sans en excepter les *etc.* du comité, étoient ses complices.

y a eu jusqu'aujourd'hui de sens-commun sur la terre ; autrement il seroit impossible de concevoir la *grande* conspiration du Girondin.

Ainsi donc premierement les proscrits sont royalistes.

Secondement ils sont fédéralistes.

Les preuves que M. le chevalier de St.-Just donne de ce crime sont toutes simples. Les proscrits agitent aujourd'hui les départemens ; ils les soulèvent contre la Convention Nationale. Or, chacun sait que la Montagne aime trop le roi Philippe pour être fédéraliste ; donc les départemens qui marchent contr'elle veulent le fédéralisme.

Marseille marche pour *proclamer Louis XVII* ; & Marseille marche pour *établir son indépendance !* ... Cela est un peu fort, M. le chevalier !... Mais nous ne voulons pas trop vous presser ; dites-nous seulement en quoi des fédéralistes ont besoin de se porter à Paris ? Quand on veut se détacher du centre, il sembleroit que le meilleur moyen seroit de l'abandonner & de rester chez soi. Nous avions cru que dans un moment où vos amis de la Commune ont frappé la tête de l'état & jetté toutes ses parties dans une dissolution presque complette, le mouvement que chacune de ces parties éparses faisoient pour se réunir entr'elles, se coaliser & se constituer un nouveau centre, étoit la preuve la plus complette qu'elles n'avoient jamais songé à se séparer. Nous avions cru que

les proscrits qui ne parlent point du tout aux départemens de cette séparation, qui les excitent à rétablir l'unité du corps représentatif & conséquemment celle de la République, prouvoient de cette manière qu'on les avoit calomniés en les accusant de fédéralisme. Mais que peut-on dire, que peut-on croire contre des preuves qui sont dans le comité de Salut-public? Oui, M. le chevalier, les proscrits sont des fédéralistes. Ils sont bien pis encore, les *scélérats!* car, pour parvenir à diviser la France, (& nous les avons entendus nous-mêmes) ils ont *l'audace* de jurer par-tout l'unité & l'indivisibilité de la République. Ils n'ont pas *même* un drapeau blanc, pas *même* une cocarde blanche; ils arborent avec *effronterie* les trois couleurs. Ils applaudissent au triomphe des Nantais avec lesquels ils fraternisent; il semble à les entendre que la France ne sera jamais assez tôt débarrassée des brigands de la Vendée, &, ce qui est bien plus criminel, ils ajoutent toujours, ET DES BRIGANDS DE LA MNNTAGNE!..... Oh oui, M. le chevalier, nous le répétons avec vous, les proscrits sont des fédéralistes, des royalistes & des contre-révolutionnaires.

Troisième chef d'accusation. *Les Proscrits ont créé l'anarchie, pour pouvoir déclamer contr'elle & calomnier les amis de la liberté, L'anarchie est devenue le cri de ralliement des ennemis de la République.*

M. le rapporteur, prenez garde, vous avouez par-là que l'*anarchie* EXISTE ; vous vous engagez à nous prouver que Marat n'y eſt pour rien, ni ses amis, ni vous ; je doute que vous puiſſiez vous en tirer..... il ne falloit pas faire cet aveu-là

Buzot, dites-vous, a créé l'anarchie en déclamant contr'elle ! Mais, M. le chevalier, Buzot n'étoit pas à Paris quand les anarchiſtes de septembre aſſaſſinoient dans les prisons Ce ne fut pas Buzot qui conseilla à Marat d'avilir la Convention avant même qu'elle fut formée ; ce ne fut pas lui qui dirigea la commune & les sections de Paris dans leur révolte continuelle contre les autorités supérieures ; ce ne fut pas lui qui envoya des prédicans de loi agraire & de maſſacres dans les départemens sur la fin du mois d'août..... L'anarchie exiſte ! Vous en convenez, & Buzot cependant l'a trouvée exiſtante à son entrée dans la Convention. Comment vous tirerez-vous de ce mauvais pas ? Oh, M. le chevalier ! heureusement pour vous que vos preuves sont dans le comité de Salut-public.

L'anarchie exiſte ! & ceux qui ont crié contre elle ſont les ennemis de la République..... Nous n'entendons pas trop cela ; seroit-ce que l'anarchie doit être permanente en France. Nous savons bien que votre *ſublime* conſtitution le veut ainſi ; mais quand les proscrits, bonnes gens d'ailleurs, ont crié contre l'anarchie, vous n'aviez pas encore conſtitutionnellement décrété cette permanence.

M. le rapporteur ! les loix ne doivent point avoir d'effet rétroactif ; que quiconque criera désormais *à bas l'anarchie*, soit puni de mort comme traître, comme ennemi de la Montagne & de sa *sainte conſtitution*. A la bonne heure, mais grace du moins pour le paſſé.

Quatrieme chef d'accusation. *Les proſcrits ont jetté la diviſion dans l'aſſemblée & dans la République, en luttant ſans ceſſe contre les républicains, en les calomniant, en demandant la pourſuite des maſſacres de ſeptembre, la convocation des aſſemblées primaires, &c.*

Oh ! pour le coup, M. le rapporteur, vous avez raison, & le témoignage de Barrère ni même celui de Marat ne sont plus néceſſaires ici. Oui, nous avons entendu nous-mêmes de nos propres oreilles ce *ſcélérat* de Buzot, dire qu'entre le crime & la vertu il n'y auroit jamais de traité. Quand vos amis s'applaudiſſoient des *glorieuſes* journées de septembre, nous l'avons vu monter à la tribune, faire un dégoûtant tableau de ces *délicieuſes* scènes ; il sembloit, suivant lui, que des milliers de cadavres entaſſés, que des lambeaux de chair humaine, que des fleuves de sang n'étoient pas le fondement naturel d'une république naiſſante. Il nous peignoit ces Cannibales qui mêloient le sang de leurs victimes dans leur vin pour s'en abreuver, qui dévoroient leurs cœurs encore palpitans, qui prenoient ces horribles repas aſſis sur les cadavres

qu'ils venoient de déchirer ; & il avoit l'audace de soutenir que ces hommes-là n'étoient pas des *Républicains !* Il vouloit qu'on traitât ces *héros* de la Montagne comme des scélérats !... Nous avons entendu ce Grangeneuve, cet autre proscrit de la Gironde, désigner même Danton, Robespierre, Marat, Fabre-d'Eglantine & Camille-Desmoulins, comme les chefs de cette *glorieuse* expédition, & soutenir qu'ils n'avoient salarié tant de crimes que pour regner par la terreur & relever sur des ruines le trône, au profit de leur complice M. le duc d'Orléans. Le dirons-nous ? Il n'y a pas jusqu'à ce Garat, votre ministre chéri, qui n'ait eu quelqu'idée de ce comité central des massacres, qui n'ait craint que la procédure instruite contre ses dignes associés, à l'instigation de cet autre *scélérat* de Gensonné, ne compromît les grands hommes qui les avoient payés ; qui n'ait gémi de la rudesse des proscrits qui vouloient mettre entr'eux & Messieurs Marat & Danton une barriere insurmontable, en leur faisant couper le cou comme à des *assassins-royalistes !*..... Ainsi, nous en déposerons, M. le chevalier de St.-Just ; oui, ces coquins de proscrits ont calomnié les héros de septembre ; ils n'ont jamais voulu leur faire la moindre politesse, & nous avons remarqué même qu'à leur rencontre, un frissonnement d'horreur les saisissoit, à-peu-près comme quand on voit un tigre la gueule béante & teinte de sang, prêt à s'élancer sur sa proie.

Nous

Nous les avons encore entendus ces *monstres!* soutenir que le pillage étoit un crime, & demande le décret d'accusation contre Marat, pour avoir provoqué celui du 25 février. N'ont-ils pas été même jusqu'à prétendre que cette commune qui a volé plus de 30 millions à la nation depuis huit mois, & qui a su avec cet argent accaparer les subsistances de la République; que ce Pache qui ne peut pas rendre compte de plus de 80 millions; que ces fournisseurs qui ont laissé manquer nos volontaires de tout; que ce comité de Salut-public qui dépense 350 millions par mois, étoient tout autant de brigands qui dilapidoient les trésors de l'Etat? N'ont-ils pas eu *l'audace* de vouloir faire juger les *honnêtes* montagnards qui avoient marché pour les assassiner dans la nuit du 10 mars? N'ont-ils pas osé dire que cette *belle* journée qui a vu triompher la Montagne, créer le tribunal révolutionnaire, y porter comme juges des assassins & des voleurs publics, proposer de faire Danton ministre, & Robespierre *régulateur*, nommer ces missionnaires montagnards, du *nombre desquels* étoient M. le chevalier de St-Just, & qui ont si bien prêché par-tout l'anarchie, le meurtre & le pillage; n'ont-ils pas osé dire que ce triomphe, soutenu des pistolets des tribunes, étoit une conspiration contre les Girondins & même contre la République!.... Oh oui, M. le rapporteur, ils sont la cause des divisions de l'Assemblée; car ils

n'ont jamais voulu se réunir aux brigands, *pas même* sous la condition de partager.

Et je vous le demande en effet, leur alloit-il bien de faire les difficiles ? Puisqu'ils étoient dans la caverne de Gil-Blas, que ne faisoient-ils comme les autres ? Si Gil-blas le sermoneur s'étoit avisé de troubler les *saintes* loix de la république des brigands qui l'avoient enrôlé, en leur prêchant l'austérité républicaine, la sobriété, l'horreur du pillage & du meurtre, n'auroit-il pas mis la division dans la cité ? Certes on l'auroit à bon droit décrété d'arrestation, d'accusation même, & le souverain massacreur auroit fait justice de ce provocateur de guerre civile.

Seulement, M. le rapporteur, nous ne vous pardonnons pas de dire que vous avez *gémi* des scènes de septembre ; parce qu'enfin, comme vous le répétez si élégamment avec vos amis, c'étoit le peuple qui *exerçoit sa justice*. Certes nous vous jurons bien que si M. Marat étoit tombé sous la justice de la guillotine, ça ne nous auroit pas du tout fait mal au cœur. Mais enfin vous en avez *gémi*, tout le monde *sans exception*, du moins vous le dites, en a *gémi* comme vous ; & cependant les proscrits ont *fait semblant* d'en *gémir*, pour avoir occasion de calomnier *le peuple qui exerçoit sa justice !* .....

Ce sont d'étranges hommes que ces proscrits qui *gémissent* ainsi *sérieusement* avec tout le monde

& qui en même tems *font semblant de gémir* ! Mais dites-nous un peu, M. le chevalier, puisque *le peuple*, c'est-à-dire *tout le monde*, a assassiné le 2 septembre ; comment les proscrits ont pu persuader au peuple que c'étoit seulement trois ou quatre cents coupe-jarrêts salariés par le comité des massacres ? Comment ils ont pu diviser la république sur un événement auquel, suivant vous, la république entiere a pris part ? Comment les proscrits pouvoient avoir *la force* en main pour empêcher ces assassinats, quand *tout le monde* s'en mêloit ? Comment se peut être un crime pour eux de ne s'être pas opposés à la volonté *souveraine* du peuple *qui exerçoit sa justice ?* Cela n'est pas tout-à-fait clair pour nous ; . . . . . Il est vrai que vos preuves sont au comité de Salut-public.

Cinquieme chef d'accusation. *Les proscrits ont donné des places à leurs parens.*

On avoit eu la malice de nous dire que les montagnards avoient à-peu-près placé neuf à dix mille de leurs créatures, & nous avions eu la simplicité de le croire. On nous avoit même assuré qu'ils avoient fait des robins maréchaux-de-camp, des chanoines chefs de brigades, des banqueroutiers directeurs des finances, des vendeurs d'orviétan commissaires des guerres, &c. &c. Et voyez la calomnie, M. le chevalier ! On soutenoit encore que les Maratistes vendoient les places à des

hommes bien disposés à livrer la République, lorsque le moment de la vendre elle-même à Pitt & Cobourg seroit venu pour la montagne. Graces vous soient rendues, M. le rapporteur ? vous nous éclairez, & nous voyons avec horreur que ce sont ces enragés de proscrits qui ont tout accaparé. Il nous est *évident* aujourd'hui que ce sont eux qui ont fait lire à la tribune par le comité de Salut-public, *qui en a les preuves*, cette longue liste d'officiers Maratistes que vous avez décrétée en bloc ; que ce sont eux qui ont nommé Lacroix maréchal-de-camp, Gasparin colonel, Albite capitaine, et le Moine-Poultier chef de brigade. Vous devez bien le savoir, vous qui gouvernez aujourd'hui ; vous qui tenez dans vos mains les listes de tous les fonctionnaires de la République, & les recommandations qui les ont fait nommer. Il est vrai que vous ne nous donnez aucun fait, que vous ne désignez aucune place remplie par les Girondins ; il est vrai que vous n'en avez même déplacé aucun depuis que vous regnez, tant le nombre en est grand, & tant vous avez de tendresse pour eux ! Il est encore vrai que le beau-frere de Brissot, dont vous parlez, étoit placé avant la Révolution ; mais ce petit anachronisme n'est qu'une bagatelle ; & nous n'en devons pas moins croire quoique vous n'en prouviez pas un seul mot, que les Girondins se sont emparés de toutes les places, parce qu'enfin les listes de ces places, ainsi

que toutes vos autres preuves, sont dans le comité de Salut-public.

Sixième chef d'accusation. *Les proscrits ont fait déclarer la guerre à l'Angleterre.*

Oh ! pour celui-ci, M. le rapporteur, nous vous le disputons. Vous accusez les proscrits d'avoir voulu épargner la tête du tyran ; vous savez bien que les *hommes-d'état* ne cessoient de répéter que ce supplice irriteroit les peuples contre nous, & que les despotes en prendroient prétexte pour nous attaquer. Vous savez bien que le *buveur de sang* Danton beugloit à la tribune que la tête de Louis seroit le gant que la nation Française jetteroit aux tyrans. Vous savez bien que l'*élégant* Barrère ajoutoit : qu'une nation libre ne devoit pas compter ses adversaires ; que depuis long-tems tous les rois s'étoient ligués contre nous, & que le supplice de Louis ne pouvoit plus nous donner d'ennemis. Vous savez bien enfin qu'à la nouvelle du décret de mort, notre ambassadeur fut chassé de la Grande-Bretagne, & que ce fut l'Angleterre ou plutôt ceux qui provoquèrent le peuple Anglais, les Danton, les Barrère, les Saint-Just, &c., qui proclamèrent cette guerre. Ainsi donc, M. le ci-devant, & malgré toutes vos preuves du comité de Salut-public, trouvez bon que nous rayons cet article, comme une inculpation par trop bête pour qu'on y fasse quelqu'attention. Au demeurant, ne vous

fâchez pas ; il en reste toujours assez pour l'honneur de votre rapport.

Nous devons cependant, en passant, rectifier encore une autre erreur qui n'est pas moins importante. Nous avons vu les pièces nous-mêmes, &, sans nous vanter, nous savons lire. Vous dites que, le 14 janvier, Barbaroux requit un bataillon de se porter SUR la Convention nationale. Il ne faut qu'un léger changement pour rétablir la vérité de cette allégation ; c'est que ce ne fut pas *sur* la Convention que Barbaroux desira voir le bataillon de Marseille se porter, mais bien *vers* la Convention pour la garder, en occupant les postes qu'un décret rendu la veille lui accordoit. Vous voyez qu'en toutes choses, M. le chevalier, il ne s'agit que de s'entendre. Seulement veuillez lire une autre fois avec plus d'attention, & laissez surtout les virgules à leur place dans vos pieces du comité de Salut-public.

Septieme chef d'accusation. *Les proscrits sont les complices de Dumouriez.*

La preuve de M. de St.-Just est sans réplique. Dumouriez a parlé contre l'anarchie ; les proscrits ont parlé contre l'anarchie ; donc les proscrits sont les complices de Dumouriez. A la vérité, Dumouriez a demandé un roi, & les proscrits ont décrété la République. A la vérité, Dumouriez vouloit pour roi un d'Orléans, & les proscrits avoient voulu chasser tous les Bourbons. A la vérité, la

montagne, comme Dumouriez, carreſſoit Philippe & sa race; la montagne faisoit traîner des canons, pour, *ſuivant ſon éloquence ordinaire*, plaider efficacement la cause de Monseigneur auprès des Girondins, & faire caſſer le décret d'expulſion que ceux-ci avoient porté. Mais enfin, M. le rapporteur veut que les proscrits soient, comme Dumouriez, de la faction d'Orléans; ses preuves sont au comité de Salut-public.

Nous avions cru que Dumouriez n'avoit parlé le langage de l'ordre & des loix que parce qu'il savoit que l'immense majorité de la nation étoit fatiguée de l'anarchie; nous l'avions comparé à un filou qui revêt la livrée d'une maison, pour s'y introduire & voler; & il nous avoit paru que les honnêtes serviteurs ne devroient pas être regardés comme ses complices, par cela seul qu'ils seroient habillés des mêmes couleurs. Mais le grand argument de M. le chevalier nous ferme la bouche. Tout eſt prouvé dans le comité de Salut-public.

Huitieme chef d'accusation. *Les proſcrits ont agité le peuple. Le domeſtique de Buzot, avec ſon cheval, a été trouvé à la place de la Révolution dans un groupe.*

Nous ne nous attendions pas à retrouver ici l'hiſtoire du cheval contre-révolutionnaire de Buzot. Il nous sembloit qu'il avoit subi sa peine, en paſſant au pouvoir de MM. les municipaux

de Paris. Comme dit la loi, *non bis in idem.* Qui auroit jamais cru qu'une des causes de la *sainte* insurrection du 31 Mai, c'étoit le cheval contre-révolutionnaire de Buzot?

Si nous nous en souvenons bien cependant, cet animal, comme il fut prouvé dans le tems, étoit trop pacifique pour tremper dans aucune conspiration. Il alloit *tout bonnement* prendre le verd le long des fossés de Versailles, & à moins que M. le chevalier n'ait la preuve que cette pauvre bête faisoit aussi, comme le Girondin du duc d'York, une conspiration *à elle toute seule*, il est difficile de comprendre qu'elle ait pu mériter d'avoir une place dans le rapport de M. de St.-Just, à côté des proscrits. Ce fut même parce que ses intentions ne parurent pas suspectes, que le domestique qui la conduisoit fut renvoyé, malgré la bonne envie qu'on avoit de le guillotiner, pour donner à son maître un petit avant-goût de cette *douce* cérémonie; & papa Pache, nous a t-on dit, n'a pas dédaigné de la prendre RA TIS à son service. Or, chacun voit d'abord que papa Pache ne peut pas se servir d'un cheval contre-révolutionnaire.

Nous ne comprenons rien à tout cela; il faut que M. le chevalier de St.-Just ait fait sur cette grande conspiration de nouvelles découvertes..... Au reste, comme il le dit lui-même, les preuves sont au comité de Salut-public. C'est tout comme

quand Harpagon a donné sa grande raison de *sans dot !* chacun doit se taire après cela.

Neuvieme chef d'accusation. *Les proscrits ont conduit les projets de révoltes contre la Convention dans les premiers mois de cette année.*

Mais a-t-on jamais vu une malice plus noire que celle de ces coquins de proscrits ? Ils payoient la multitude pour se faire jetter par elle des pierres & de la boue ! Ils payoient des assassins pour se faire couper la tête ! Ils avoient tellement le desir de dissoudre la Convention pour mettre un roi à sa place, qu'ils vouloient commencer par se faire assommer les premiers !..... Jusqu'où la rage des complots ne les portoit-elle pas ?..... Nous gagerions tout au monde que ce sera eux encore qui auront soufflé à Marat, au commencement de septembre, de demander aux Parisiens le triumvirat pour lui et ses deux amis Robespierre et Danton ; que ce sera eux qui auront dicté à l'*Ami du Peuple* son No. du 25 février, dans lequel il ordonnoit le pillage qui eut lieu deux heures après ; que ce sera eux qui auront donné des pouvoirs à Lazouski, le chef des brigands du 10 mars, pour venir leur couper le cou dans la Convention ; que ce sera eux qui auront complotté le 20 mai à la Mairie, sous la présidence du papa Pache, pour se faire septembriser avec trente à quarante mille Français, et relever le trône sur leurs cadavres ; que ce sera eux qui auront inspiré le comité de

massacres de septembre, et ordonné à M. Danton de faire *élargir*, c'est-à-dire, assommer les créanciers de ses amis, et les propriétaires de l'agathe et des montres de M. Sergent; que ce sera eux enfin, qui, le 2 juin même auront sonné le tocsin, tiré le canon d'allarme, enfoncé le chapeau d'Hanriot sur ses yeux, tiré son sabre, et commandé par sa bouche à ses canonniers de faire feu sur la Convention : nous jurerions que le même M. Hanriot les aura *trahis*, en ne les *tuant* pas ce jour-là, et en se contentant de les *arrêter*; car enfin il falloit qu'ils fussent *tués*, pour avoir occasion de couronner *leur roi*..... Oui, nous parierions tout au monde que les proscrits ont commis tous ces crimes-là, et certes nous serions bien sûrs de gagner; car enfin nous dirions comme M. le rapporteur : Les preuves sont au comité de Salut-public.

Dixieme et dernier chef d'accusation. *Un nouveau complot a été decouvert; il s'agissoit de proclamer roi le fils du tyran. Dillon étoit à la tête de cette entreprise, & le comité de Salut-public* PENSE *que ceux qui dirigeoient ce complot, sont les proscrits fugitifs.*

Ici les preuves manquent, et nous ne savons pas trop pourquoi; le comité de Salut-public se contente de *conjecturer*. Il *pense* que les proscrits fugitifs sont les *chefs*; les proscrits absens *lui paroissent être les chefs*!..... Certes, s'il est vrai que

Dillon ait conçu un pareil dessein, il seroit bien plus naturel *de penser* que ses complices sont ces Messieurs de la montagne qui l'ont absous, après avoir fait avec lui un excellent dîner. On ne voit pas trop quel rapport il y a entre Dillon et les proscrits. L'un des dîneurs de M. Dillon, Camille-Desmoulins, ne vient-il pas même, tout-à-l'heure encore, d'annoncer qu'il connoît à fond son patron, et que, quoiqu'il ne soit ni révolutionnaire, ni républicain, le conventicule ne pouvoit pas trop se hâter de lui confier toutes les forces de nos armées, comme au seul homme capable de rétablir les mauvaises affaires du comité de Salut-public? N'importe, ce n'est ni Camille-Desmoulins, ni la montagne, qui connoît M. Dillon; M. le chevalier *a pensé*, M. le chevalier *a conjecturé* que c'étoient les proscrits; et quand Marat voudra, il n'y aura plus le moindre doute. Marat ne l'aura pas imprimé trois ou quatre fois, que le souverain des tribunes en sera convaincu, et les preuves en seront alors dans le comité de Salut-public.

MM. du comité de salut public, vous voilà chargés d'une grande tâche! Que de preuves vous avez à produire! Prenez bien garde, *en les faisant* de n'y rien épargner. Consultez, croyez-nous, l'*honnête* Bazire et le capucin Chabot. Le premier vous apprendra à mettre la signature de Brissot au bas d'une lettre: le second vous dira comment, entre les verres et les pintes, on peut *interpréter*

l'itinéraire d'Achille Viard, et en faire sortir une dénonciation *très-concluante* contre Rolland. M. l'ex-capucin pourra même vous dire au besoin, comment on met à la poste six mille francs dans une lettre, pour les faire parvenir au nom de le Brun à un ami commun, et comment on empêche que la lettre n'arrive à son adresse. Ce sont de grands hommes en général que MM. de la surveillance ! Ils en doivent savoir plus que vous. Car enfin, à scélératesse égale, ils sont plus routinés dans le métier ; et c'est quelque chose que l'expérience !

Vous pouvez vous adresser aussi, MM. du comité, au conseil des massacres du 20 mai, tenu chez le *vertueux* Pache. Vous y apprendrez comment on peut s'arranger pour assassiner les Girondins, et les faire passer ensuite pour émigrés : comment on peut fabriquer des correspondances entre les proscrits, Pitt, Brunswick et les brigands de la Vendée. Peut-être même les trouverez-vous toutes faites ces correspondances ; et c'est un avantage que vous ne devez pas négliger ; car, après tout, nous sommes sûrs qu'elles seroient *travaillées* de main de maître.

Mais quel est notre étonnement ! Est-il possible ? Aurions-nous pu jamais le croire ? Quoi donc, M. le chevalier ! n'auriez-vous fait une si grande dépense d'esprit que pour n'en tirer aucun parti ? Il y a par-tout *des preuves*, et le

moindre de tous ces crimes, *parfaitement* PROUVÉS, doit procurer aux proscrits quelques minutes de *conférence* avec la guillotine; et voilà que tout d'un-coup vous ne voyez plus dans tout cela que des *opinions*; ce ne sont plus que des *combats de tribune* avec MM. Robespierre et Marat! Les proscrits sont *tout bonnement coupable d'avoir fui*!..... Le conventicule les a mis en arrestation le 2 *juin*, parce que, vers *la fin du même mois*, ils sont allés se plaindre du conventicule aux départemens! Comme l'agneau de la fable, c'est au-dessous du courant qu'ils ont bu! c'est avant d'être nés qu'ils ont mal parlé de ces Messieurs! Le 3 *juin*, ils ont eu l'audace de trouver leur arrestation oppressive: et c'est pour cela même qu'ils ont été arrêtés *la veille*!..... Quelle force de logique! Oh! M. le ci-devant, en effet, vous n'aviez que faire de preuves: quand on raisonne aussi *gentiment* que vous, a-t-on besoin du témoignage d'autrui?

Les proscrits ont eu la *scélératesse* de se soustraire à vos assassins! Avant de se laisser manger par vos cannibales, ils ont voulu savoir pourquoi! Les *douces* politesses de M. Hanriot qui vouloit leur parler avec *du canon*, leur ont fait peur! ils ont prétendu que ce M. Hanriot, l'un des héros de septembre, l'homme de la Montagne par excellence, avoit emprisonné la Convention, qu'il l'avoit dissoute, après avoir

menacé de la sabrer ! pour s'assurer de ce fait, les départemens veulent, à toute force, aller sur la place du Carousel le demander à M. Hanriot lui-même!... Quelle insolence!... Comme si nos seigneurs avoient des comptes à rendre!... Comme s'il n'étoit pas juste qu'on servît à ces MM. tout au moins un proscrit à chacun de leurs repas! Comme si cette *vile* canaille ne devoit pas répondre avec politesse :

> ..... Vous nous faites, Seigneurs,
> En nous croquant beaucoup d'honneurs !

Y a-t-il supplice au monde qui puisse punir cette *audace* de vouloir raisonner avant d'être mangés?

Courage, M. de St.-Just ! encore quelques momens; vous, vos amis du salut public, votre Marat, sur-tout, vous aurez bientôt la joie de recevoir ces maudits *traîtres*, qui ont eut la *perfidie* d'échapper à leurs gardes et de ne pas aimer les *caresses* de M. Hanriot. Ils iront discuter eux-mêmes votre *joli* rapport, et faire à votre décret quelques amendemens, dont vous serez satisfaits. Courage ! nous vous promettons que cela ne tardera pas.....

Oui, vils scélérats ! le moment des vengeances approche. La toute-puissante nationale vous environne; la hache est prête; tremblez ! Les preuves de vos crimes ne sont point de vains

chiffons qu'on promettra sans les produire ; ces preuves sont écrites déjà dans la mémoire de tous les Français ; et vos têtes coupables ne peuvent plus se dérober à la justice du peuple qui s'avance et qui déjà s'appésantit sur vous.

De Caen ; le 13 Juillet 1793,
l'an 2e. de la République Française,
une et indivisible.

De l'Imprimerie de la Vérité, rue du Puits-qui-parle.